Passagers musulmans retenus à Roissy ? Quand on vient de là où il y a la peste, on est en quarantaine

écrit par Christine Tasin | 29 janvier 2017

Liste des passagers invités à se présenter au comptoir pour que leur soit signifiée leur interdiction d'entrer aux Etats-Unis.

Air France obligé d'appliquer le décret anti-musulmans : Trump, notre moderne Charles Martel !

Et pas seulement Air France. Toutes les compagnies aériennes se retrouvent obligées d'interdire l'accès de leurs avions aux ressortissants d'Irak, d'Iran, de Libye, de Somalie, du Soudan, de Syrie et du Yémen qui veulent se rendre aux Etats-Unis, quand bien même leurs passeports auraient des visas accordés par les Etats-Unis… avant. Avant Trump et avant le décret signé par Trump il y a deux jours.

Certes, aux Etats-Unis, il y a des recours en justice contre le décret, mais en attendant ***Dura lex sed lex.***

Evidemment bobos et musulmans sont en ébullition sur les réseaux sociaux. Et leur haine de Trump augmente de jour en jour. Ça les occupe et indigne paradoxalement bien plus que

les horreurs de l’Etat islamique et de l’islam, va comprendre, Charles.

Tant on avait perdu l’habitude, en Occident, de se battre contre les dangers de l’islam.

Tant on avait négligé, en Occident, le principe de précaution dont nos dirigeants sont friands quand il s’agit de nous vacciner à outrance pour faire faire de juteux bénéfices ou de nous interdire d’utiliser nos vieilles voitures…

Ils croyaient tous que c’était arrivé, que plus personne n’oserait.

Plus personne, sauf Trump. On ne fait pas courir de risques inutiles en faisant entrer aux Etats-Unis des gens dont on n’est pas sûrs, qui peuvent être des terroristes déguisés…

Trump réussit ce coup de force d’interdire, dans un espace Schengen ouvert à tous vents, l’entrée de certains musulmans dans des avions européens… Et les compagnies aériennes (comme les Aéroports de Paris, grand financier de la fondation pour l’islam de France) sont obligées, à leur corps-coeur défendant, d’interdire… et d’interdire à des musulmans à qui tout semble permis, partout, grâce aux accusations de racisme qu’ils usent à tour de bras. Jubilatoire.

Il y a, forcément, parmi ces personnes, des gens bien, des pacifiques, des opposants à l’islam, qui ont eu la malchance de naître dans un des 7 pays musulmans marqués au fer rouge. Mais ces personnes sont exactement dans le cas des voyageurs mis en quarantaine au Moyen Age et même après quand ils venaient d’une ville ou d’un pays où il y avait la peste. Ils devaient patienter, indemnes ou pas, faire la preuve que le pays ou la ville qui les accueillait ne risquait rien avec eux.

Où est le problème ? Ils devraient applaudir des deux mains et remercier Trump. Quand ils seront admis à nouveau sur le sol

américain, après avoir montré patte blanche, ils seront heureux de savoir que leurs enfants courront moins de risque, beaucoup moins de risques que les nôtres…

Air France, comme d'autres compagnies européennes, a appliqué le décret anti-immigration signé par Donald Trump vendredi soir, refusant d'embarquer vers les Etats-Unis une dizaine de passagers. Un choix qui a provoqué un tollé sur les réseaux sociaux.

« Depuis le début, il y en a eu quinze. » Dimanche à la mi-journée, un porte-parole d'Air France a donné des précisions quant au nombre de personnes concernées par le décret anti-immigration signé vendredi soir par Donald Trump. Ces personnes n'ont donc pas pu embarquer pour les Etats-Unis, en raison de leur nationalité. Le texte signé par le milliardaire prévoit en effet d'interdire pendant 90 jours l'entrée aux Etats-Unis aux ressortissants de six pays jugés à risque : Irak, Iran, Yémen, Libye, Syrie, Soudan et Somalie. Quant aux ressortissants syriens, ils sont tout simplement interdit de territoire américain jusqu'à nouvel ordre.

« Nous avons pris en charge tous ces passagers, personne n'est bloqué à Paris. On a pris les dispositions nécessaires pour réacheminer ces personnes à leur point d'origine », a précisé le porte-parole de la compagnie française, ajoutant que ceux-ci ne « venaient (pas) forcément des pays » qui figurent sur la liste dressée par Donald Trump. Air France précise encore qu'elle a prévu de prévenir les passagers concernés par courriel ou SMS, afin de leur éviter de prendre une vol et de se voir refuser, une fois arrivés à Paris, l'embarquement à bord d'un vol Air France pour les Etats-Unis.

Lire aussi : L'Amérique anti-Trump se mobilise pour les « refoulés »

Plusieurs compagnies européennes refusent les passagers concernés

La compagnie française n'est pas la seule à appliquer le décret signé par le président américain. Ainsi, en Autriche, trois Iraniens n'ont pas eu le droit d'embarquer pour les Etats-Unis depuis Vienne. Aux Pays-Bas, la compagnie KLM n'a pas autorisé sept personnes à rejoindre le territoire américain. De son côté, Swiss a indiqué samedi qu'elle appliquait « dès à présent » le décret, disant ne pas « avoir le choix ». Selon l'administration américaine, ce sont au total 109 personnes qui ont été arrêtées et interrogées sur le sol américain depuis vendredi –

avant d’être relâchées – et 200 personnes qui n’ont pas pu prendre leur vol à travers le monde.

Le choix des compagnies aériennes de ne pas accepter les passagers concernés suscite de nombreuses critiques car ceux-ci sont détenteurs de visas parfaitement en règle, établis par des ambassades et des consulats américains à travers le monde. Les critiques sont d’autant plus virulentes que depuis vendredi, plusieurs décisions de la justice américaine sont venues suspendre temporairement le décret Trump, le jugeant illégal. Et la bataille judiciaire est loin d’être terminée.

Air France a réagi assez tardivement en expliquant qu’elle ne faisait qu’appliquer le droit international : « Comme toutes les compagnies aérienne, Air France est tenue de se conformer aux exigences d’entrée sur leur territoire des pays qu’elle dessert et n’est à ce titre pas autorisée à embarquer, en connaissance de cause, des passagers pour une destination dont l’accès leur est interdit. En procédant de la sorte, Air France ne fait que se conformer aux règles internationales qui régissent le transport aérien, qu’elle est tenue de respecter », explique la compagnie dans un communiqué.

Les listes de passagers dans les aéroports parisiens choquent les internautes

Sur les réseaux sociaux, Air France se fait particulièrement épingler par les internautes, pour avoir appliquer le décret sans attendre l’issue de cette bataille devant les tribunaux. Beaucoup ne comprennent pas cette application stricte du décret, alors que les passagers possèdent des titres en règle. Nombreux sont ceux qui ont été choqués par les écrans d’affichage dans les aéroports parisiens, où les noms des passagers concernés sont diffusés, la compagnie les invitant à se rendre au comptoir.

http://www.lejdd.fr/International/USA/Immigration-Air-France-applique-le-decret-Trump-843704